

DOSSIER DE PRESSE

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Jeudi 3 septembre 2020



Contact presse :

Hélène Cheynet Directrice Communication 0692 23 59 89



COMMUNIQUÉ

Ce jeudi 3 septembre, les élus du TCO se sont rendus sur les chantiers de la Route Digue à St Paul et des ouvrages d'endiguement de la Rivière des Galets, dans le cadre de l'exercice de la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

Cette première visite de terrain a été l'occasion de faire le point sur l'ensemble des programmes en cours et à venir.

Priorité à la protection des biens et des personnes

De par son relief et son exposition aux risques d'inondation et de submersions, liés principalement aux ravines, aux cours d'eau et à la mer, l'Ouest est un territoire très exposé. Les inondations et les glissements de terrains qui surviennent lors des saisons cycloniques montrent à chaque fois la force de l'eau et tous les dégâts qu'elle peut causer sur notre environnement.

L'enjeu prioritaire pour les élus est de renforcer la protection des personnes et des biens contre les risques d'inondation.

Ils ont pu se rendre compte ce matin au travers de ces deux chantiers, de la multitude d'actions à mener pour exercer cette compétence essentielle :

Débroussaillage, élagage, nettoyage, sont souvent les premières actions à mener afin de pouvoir accéder aux ouvrages, comme sur le chantier de la Route Digue à St Paul, axe de circulation majeur qui permet avant tout de protéger les habitants et les bâtis du centre-ville de St Paul des crues de l'Etang.

Une fois les ouvrages dégagés, les services et les bureaux d'études techniques procèdent à l'état des lieux et aux réparations et travaux éventuels.

Sur le chantier de l'Epi 4 de la rivière des Galets, ce sont des travaux de confortement des semelles et des pieds d'épis qui sont entrepris. Cet ouvrage de défense contre les inondations est en effet très sollicité en saison des pluies.

Chaque année, en moyenne, 10 M€ sont affectés aux travaux et actions nécessaires à la prévention et à la lutte contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le TCO, comme toutes les autres agglomérations, est devenu **compétent dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.**

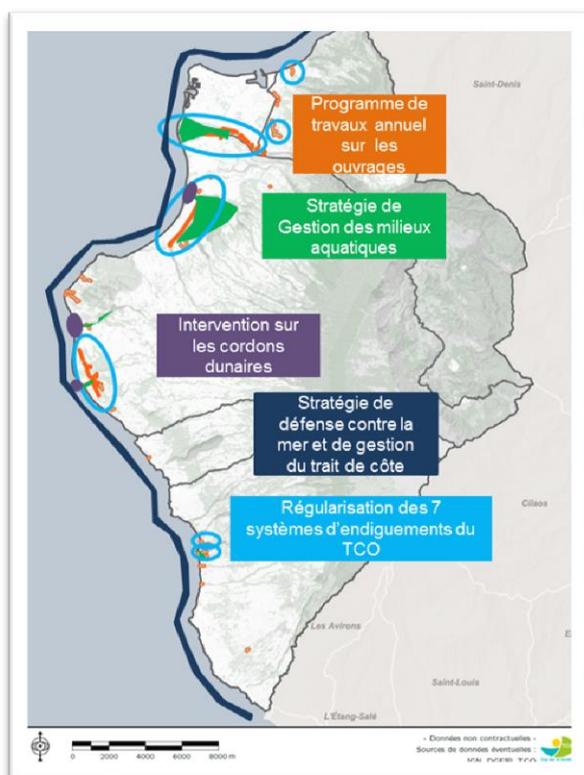
Il entreprend différentes actions pour protéger les personnes et les biens contre les inondations.

Des grands chantiers sont menés, mais également de nombreuses actions récurrentes d'intervention sur les milieux et cordons dunaires comme sur les embouchures de ravine.

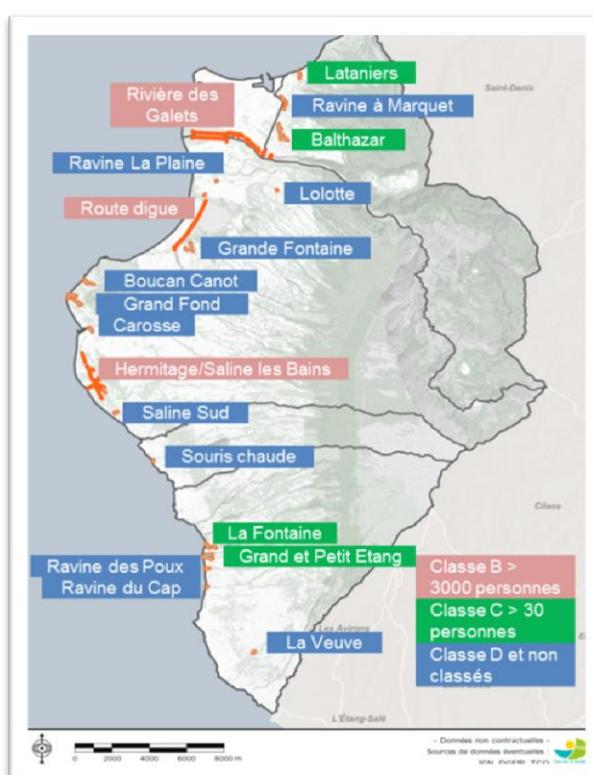
Des actions de sensibilisation au risque inondations sont également entreprises dans les écoles en partenariat avec la PIROI et nos médiateurs.

18,7 millions d'euros ont ainsi été investis sur le territoire depuis la prise de compétence, entre 2018 et 2019.

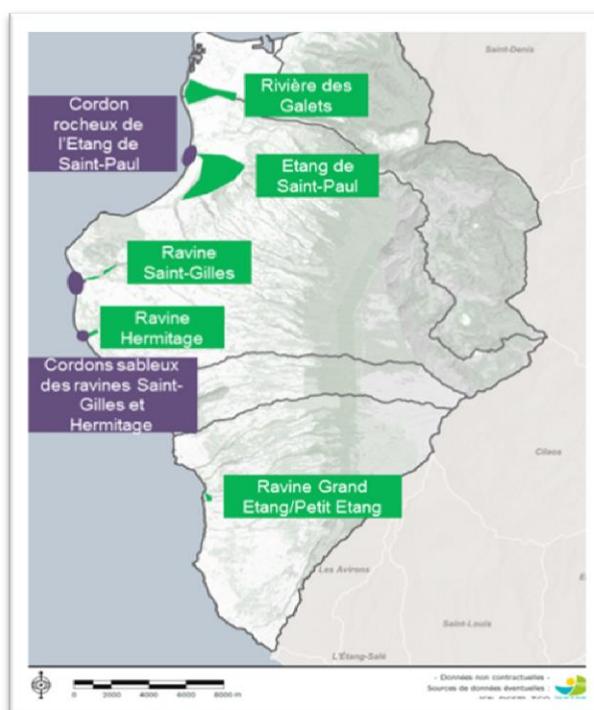
Les interventions du TCO portent sur la gestion et l'entretien des milieux aquatiques et la prévention des inondations par débordement des cours d'eau.



Les politiques publiques du TCO en matière de GEMAPI



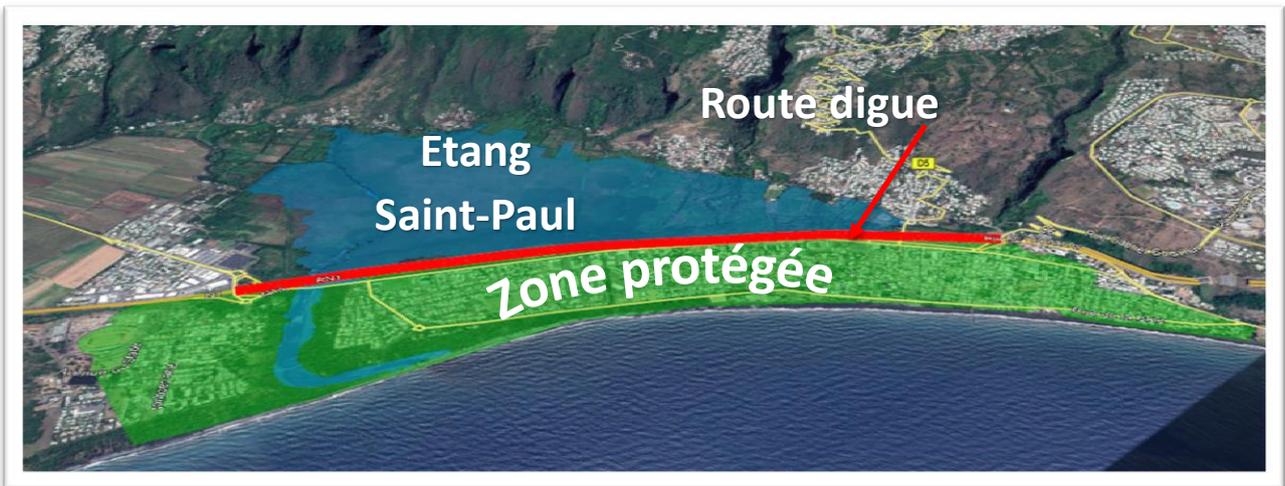
Les ouvrages participant à la lutte contre les inondations



Les milieux naturels participant à la lutte contre les inondations

Zoom sur les deux chantiers en cours

La Route digue



Cet ouvrage qui s'étend sur 4 km permet de protéger 11 00 habitants

Transférée à l'agglomération en début d'année 2020, cette digue comprend également un batardeau, sorte de porte étanche qui peut être mise en place sous le pont de la Départementale 5, lors d'épisodes particulièrement pluvieux, afin d'empêcher l'écoulement de l'eau de l'étang par la D5 vers le centre-ville.

Des travaux d'entretien réguliers sont ainsi nécessaires pour le bon fonctionnement de ces ouvrages.

Une visite technique approfondie a donc lieu en ce moment sur l'ensemble de l'ouvrage : pieds de digue, talus et crête, afin d'en évaluer l'état. Cette visite permettra d'identifier tous les désordres pouvant affecter la sécurité de l'ouvrage, tels que la présence de végétation arborée, la présence d'animaux fouisseurs (terriers, galeries, déjections, etc.), la détérioration des voiries supportées par l'ouvrage, la présence d'ouvrages implantés dans la digue ou la traversant (bâtiment encastré, station de refoulement des eaux pluviales, chambre de tirage, réseaux enterrés, etc.), la dégradation de l'ouvrage : traces d'érosion sur les parties en terre, dégradation des perrés ou des maçonneries, etc.

Un dégagement soigné de la végétation a été effectué afin de faciliter l'inspection visuelle de l'ouvrage et de bénéficier de conditions de visibilité optimales. Lors de cet entretien les végétations envahissantes et les déchets domestiques récupérés sur les bords de chaussées sont enlevés ; les arbres sont conservés. **Un écran végétal est conservé pour la Réserve de l'Etang qui jouxte les travaux.**

Par ailleurs, **des campagnes de mesures géophysiques seront réalisées** sur la structure interne de l'ouvrage, pour réaliser des modélisations du comportement des ouvrages et des fondations.

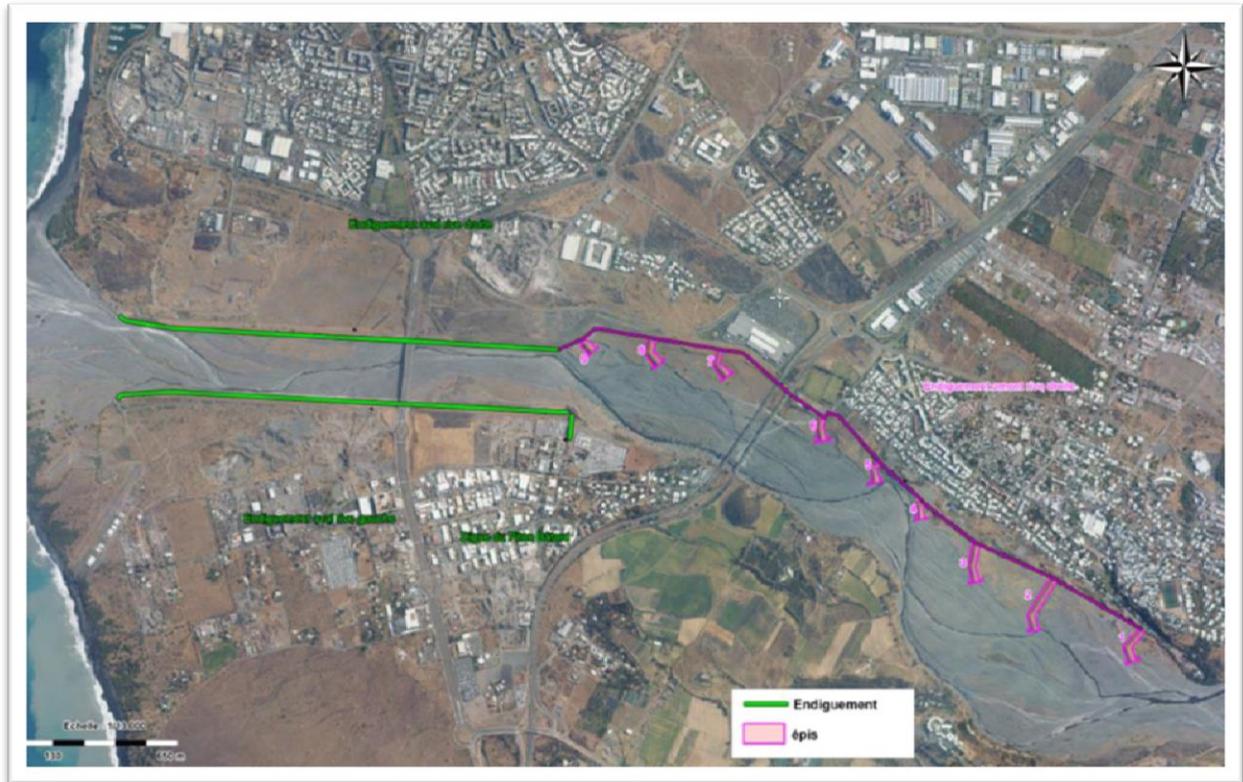
Enfin, l'élaboration d'**un plan de gestion de la végétation permettra à terme d'établir et de maintenir une végétation cohérente avec la préservation de la sécurité de l'ouvrage.**

Coût des travaux actuels de défrichage et de nettoyage: 52 740 €

La Rivière des Galets

Inscrits au PAPI Rivière des Galets, les travaux de confortement des digues se poursuivent, afin d'éviter tout risque de rupture des ouvrages.

Afin de prévenir les débordements, ce sont 1 850 m d'endiguement aval en rive droite et en rive gauche, 9 épis en rive droite et la digue du Piton Bâtard en rive gauche, qui ont été construits dans les années 90.



Ces digues permettent de protéger plus 20 000 personnes chaque jour.

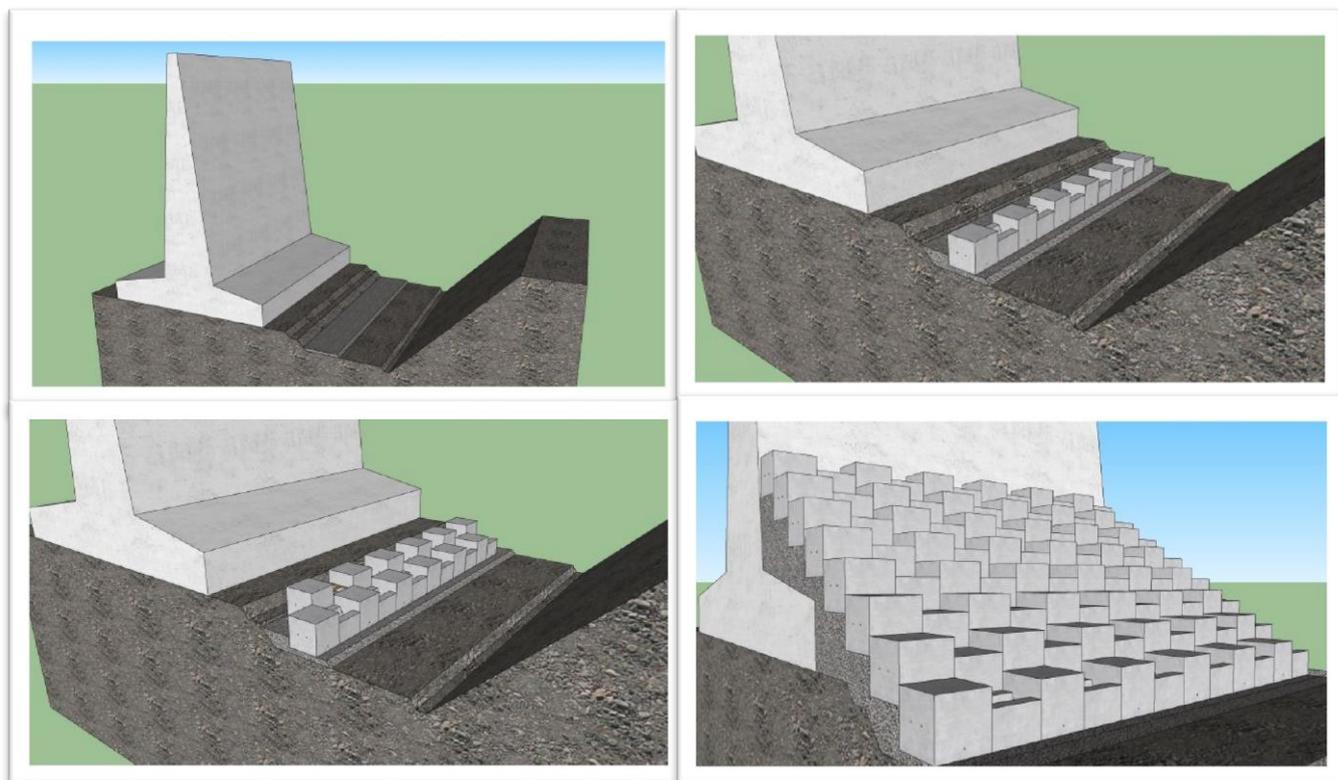
Après les travaux effectués en aval en 2018-2019 sur les rives st-pauloise et portoïse, c'est au tour de l'épi 4 en amont, particulièrement sollicité par la position frontale du lit actuel d'être concerné par des travaux de confortement.

Les événements pluvieux de 2018 et le cyclone Dumazile ont en effet provoqué des décaissements de matériaux importants au niveau de l'épi. C'est la solution des blocs attachés par câble qui a été choisie pour conforter cet ouvrage. Cette technique innovante est employée pour sa flexibilité et sa capacité de protection efficace de la semelle.



Les blocs sont produits à l'usine HOLCIM / SIGEMAT, à raison de 10 par jour.

La technique de pose des blocs



Coût total de l'opération : 1 034 659 € HT (FEDER 70% / ETAT-REGION 10% / TCO 20%)

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

